



Porter plainte pour insulte contre son beau-père

Par **MissW**, le 11/04/2012 à 17:08

Bonjour,

j'ai 14 ans et j'aimerais porter plainte contre mon père. En effet, chaque jour il m'insulte (salope, pute...). Il me rabaisse tout le temps (personne ne voudra de toi...). Ceci s'explique peut être par sa dépendance à l'alcool.

Je commence vraiment à avoir de plus en plus peur de lui. A un tel point, que je ne peut pas rester, seule, dans une même pièce que lui.

Pensez vous que porter plainte contre lui soit justifier?

Si oui, pouvez vous me dire ce qu'il risque et les chance que j'ai de gagner un procès?

Merci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le 11/04/2012 à 17:53

Bonjour, et votre mere que dit-elle ? avez vous des témoins ? dans un premier temps, il vaudrait mieux en parler à l'assistante sociale ou l'infirmiere de votre collègue car des mesures sont à prendre pour votre protection, cordialement

Par **Tisuisse**, le 11/04/2012 à 22:49

Bonjour MissW,

Vous écrivez, en titre du topic, "votre beau-père" puis dans votre message "votre père", qu'en est-il très précisément ? Est-ce votre papa ? est-ce le mari de votre maman (mariage survenu après votre naissance et cet homme n'est pas votre papa) ? est-ce le compagnon de votre maman ?

Selon la réponse que vous apporterez, les solutions seront différentes.

Par **MissW**, le **12/04/2012 à 19:00**

Bonjour,
ma mère entend parfois des injures et prend ma défense. Mais, la plus part du temps, mon beau père m'insulte quand je suis seule avec lui.
Et puis, si j'appelle l'assistance sociale, j'ai peur que ma mère n'ait plus ma garde.
Cordialement.

Par **MissW**, le **12/04/2012 à 19:02**

En fait, c'est mon père mais comme il a rencontré ma mère quand j'avais 2 ans et il m'élevé. Je le voie un peu comme mon père.

Par **Tisuisse**, le **12/04/2012 à 19:47**

Ben non, biologiquement il n'est pas votre père mais surtout, si votre mère n'est pas mariée avec lui il n'est même pas votre beau-père, il est et reste le compagnon de votre mère et c'est tout. De ce fait il n'a aucun droit sur vous, ni juridique ni autorité parentale, rien, absolument rien.

Par contre, si votre mère et lui se sont mariés, alors là, il est votre beau-père et a des droits, en particulier il partage l'autorité parentale sauf si votre papa biologique vous a reconnue à votre naissance.

Il ne peut prétendre au titre de papa s'il vous a adoptée, et seulement dans ce cas.

Vous voyez que, selon le statut juridique, les conséquences ne sont pas les mêmes.

Par **MissW**, le **13/04/2012 à 19:20**

Ma mère n'est pas mariée avec lui.
Si je porte plainte, quel peine risque t'il d'avoir ? Dois-je passer devant un tribunal avec des avocats, ...?

Merci pour vos réponses

En tant que mineure, vous avez le droit d'avoir l'assistance gratuite d'un avocat. Voyez le greffe du tribunal.

Par **Marion2**, le **13/04/2012** à **19:33**

Comme il vous l'a déjà été demandé, que dit votre mère ???

Par **MissW**, le **13/04/2012** à **20:52**

Ma mère prend ma défense mais comme elle entend rarement les insultes, elle pense que ce n'est pas fréquent.

Par **Marion2**, le **14/04/2012** à **09:04**

Il faut absolument en parler avec votre mère.

Par **MissW**, le **14/04/2012** à **13:57**

Je n'ai pas trop envie de l'ennuyer avec ça. Et puis qu'est-ce qu'elle pourra y faire?

Par **Tisuisse**, le **14/04/2012** à **15:26**

Et bien, enregistrez, avec votre portable, les prochaines insultes du compagnon de votre mère (il n'est pas votre beau-père, hein !) et passé ensuite l'enregistrement à votre mère et dites-lui bien que, si elle n'intervient pas, vous serez en droit de déposer plainte à la fois contre cet homme et contre elle, pour complicité.

Par **sarah&éii**, le **06/08/2023** à **01:53**

j'aimer porter plainte contre mon beau pere,il m'insulte essaye de me frapper.J'ai 13ans j'ai demander a ma mere de m'envoyer en belgique mais elle refuse